



RÈGLEMENTS PARTICULIERS Classique du printemps

29-30-31 MAI, 2009

1. L'ÉVÉNEMENT

Le Classique de printemps aura lieu au Circuit Mont-Tremblant des 29 au 31 mai 2009.

L'événement sera organisé selon le Code Sportif International de la FIA et le Code Sportif de l'ASN Canada FIA, à moins d'avis contraire inclus dans les règlements suivants.

Classes:

- 1. MONT TREMBLANT CHALLENGE POUR GT, BERLINES, G70+, *SPORTS AND CLUB RACING CARS***
- 2. *VINTAGE PRODUCTION & SPORT CARS***
- 3. FORMULE LIBRE (*OPEN WHEEL*)**

Courses:

Toutes les catégories auront deux (2) courses de vitesse (sprint).
Toutes les berlines (incluant les *Vintage*) sont éligibles à participer à une course d'endurance samedi, le 30 mai.

Permis:

Tous les participants doivent posséder une licence de course valide et à jour; seront acceptés, un minimum d'un permis de course Club ou Régional.

2. ORGANISATION

L'événement est organisé selon les règlements du Code Sportif de la FIA et le Code Sportif de l'ASN Canada FIA, à moins d'avis contraire inclus dans les règlements suivants.

Les organisateurs se réservent le droit d'amender ce règlement particulier à tout moment par mesure de sécurité. En cas de force majeure, l'événement pourrait être annulé en tout ou en partie, selon les circonstances.

Les participants seront informés de tout amendement par la poste, par affichage ou lors de réunions des pilotes. Les modifications auront le même effet que ces Règlements particuliers.

RÉUNION OBLIGATOIRE DES PILOTES - 30 MAI 12H00 À LA TOUR DE CONTRÔLE

Les réunions de pilotes auront lieu à la discrétion du Commissaire de parcours. Toute convocation aux réunions sera affichée sur le tableau d'affichage officiel, situé près de la tour de contrôle. Un pilote ne se présentant pas à une réunion sera passible d'exclusion.

Tout ajout aux règlements publié par les organisateurs sera considéré comme une annexe et aura le même effet que ces règlements particuliers. Les ajouts seront affichés sur le tableau d'affichage officiel et mentionnés pendant les réunions de pilotes.

3. PISTE

Les courses seront tenues au Circuit Mont-Tremblant, le tour duquel est d'une longueur de 4.42 km ou 2.65 miles. Les courses iront dans le sens horaire de la piste. La distance parcourue lors des courses, ainsi que l'heure des pratiques et des courses seront annoncées dans l'horaire officiel de l'événement.

4. INSCRIPTIONS

En s'inscrivant à l'une ou plusieurs des courses, un concurrent accepte de se soumettre aux règlements. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription sans en donner la justification. **La date limite pour les inscriptions est le 28 mai 2009. Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.**

5. COÛT

A) Frais d'inscription: 400.00\$ par concurrent / par épreuve. – Méthodes de paiement: carte de crédit, chèque ou mandat. Le paiement doit accompagner le formulaire d'engagement et être payable à : **Circuit Mont Tremblant Events 2002, Inc.**

B) Chaque engagement donne accès à un pilote et quatre (4) membres d'équipe. Le coût pour un membre additionnel est de 50.00\$ pour les trois (3) jours.

C) Journée d'essais jeudi, 28 mai. Frais : 350.00\$ par compétiteur inscrit et participant à la Classique du printemps (non-remboursable.) Pour ceux qui ne seraient pas inscrits ou ne participant pas à la Classique du printemps : 750.00\$ par pilote.

6. ENCLOS ET STATIONNEMENT

Une zone dans l'enclos sera réservée pour chacune des voitures de course. Seuls les véhicules tracteurs et les remorques y seront autorisés. Une seule vignette de stationnement sera remise à l'accréditation. **Tous les concurrents doivent se soumettre aux directives du commissaire des enclos.** La vitesse excessive dans l'enclos et/ou le non-respect des directives du commissaire au paddock pourrait entraîner une exclusion. **Les autocaravanes de concurrents pourront camper dans l'enclos pour un coût de 200.00\$ à condition qu'elles soient le véhicule tracteur pour la voiture de course. Sinon, un montant additionnel de 100.00\$ sera exigé. Le camping général avec roulotte sera permis dans la zone P4 au coût de 100.00\$.**

Il est défendu de laisser des pneus sur les lieux.

Il est strictement interdit de disposer de l'huile de moteur dans le paddock. Des récipients facilement identifiables seront disponibles à cet effet. Tout manquement à cette règle entraînera une amende et/ou une exclusion du terrain du Circuit Mont-Tremblant.

7. PUITS

Les pilotes et les membres autorisés de leur équipe auront accès à la zone de la ligne des puits seulement que pendant leurs propres pratiques, qualifications et courses. Les règlements concernant le comportement des membres d'équipes dans la zone des puits seront sévèrement appliqués.

Un drapeau noir à disque orange (*meat ball*) pourrait être montré au coin 8.

Un pilote ayant reçu cet avertissement devra entrer immédiatement à la ligne des puits sans compléter un autre tour de piste.

Les concurrents et membres d'équipes doivent se soumettre aux règlements concernant l'habillement.

Les enfants de moins de 16 ans ne pourront avoir accès à la zone de la ligne des puits.

Il est défendu de fumer dans la ligne des puits.

8. CLAUSES DIVERSES

Le concurrent engagé assumera la pleine responsabilité du respect des dispositions réglementaires par toutes les personnes nommées sur son formulaire d'engagement. Tout manquement d'une personne agissant en tant que représentant du concurrent engagé sera considéré comme la responsabilité du concurrent engagé, et la personne prise en faute ainsi que le concurrent engagé pourront être pénalisés.

Le fait qu'une personne ait accepté ou porte le laissez-passer remis à un concurrent sera considéré comme l'affiliant à ce concurrent et impliquera sa soumission aux règlements.

La vente et/ou la distribution de biens est strictement défendue. Les endroits prévus pour l'accueil et les services alimentaires sont interdits à moins d'une autorisation de la part de la direction du Circuit Mont-Tremblant.

Les animaux ne sont admis nulle part au Circuit Mont-Tremblant.

Afin de sauvegarder notre relation de bonne entente avec les personnes résidant à proximité de la piste, les compétiteurs doivent éviter de faire rouler leur moteur avant 8h et après 17h.

9. ASSURANCES

Tous les participants ont la couverture d'une assurance de responsabilité civile.

10. ADMISSION DES VOITURES

Les voitures doivent répondre aux règlements généraux et ceux de sécurité pour la compétition.

11. IDENTIFICATION DES VOITURES

A) Il est de la responsabilité des concurrents de s'assurer que les numéros de leurs voitures soient clairement visibles pour les chronométreurs. Les organisateurs peuvent demander de modifier les numéros si nécessaire.

12. CONTRÔLE TECHNIQUE

Toutes les voitures de course doivent être soumises à un contrôle technique et être approuvées par les commissaires techniques du Circuit Mont-Tremblant avant d'avoir accès à la piste. Les voitures doivent être présentées à l'inspection dès leur sortie des véhicules tracteurs.

13. CHRONOMÉTRAGE

Le Circuit Mont-Tremblant utilise le transpondeur AMB-Trans X260 pour un chronométrage et un comptage de points exacts. Il est donc demandé de nous fournir le numéro lors de votre inscription. Seules les voitures munies d'un transpondeur pourront être chronométrées.

QUALIFICATIONS

A) Il y aura des sessions de qualifications pour chacune des courses de vitesse (sprint). Les temps de qualification pour la course d'endurance de berlines (dimanche) seront déterminés par les temps de qualification du samedi.

B) Les voitures seront placées sur la grille de départ selon leur meilleur temps de qualification. La position de tête sera à la droite de la première rangée, la seconde place, à la gauche de la première rangée, la troisième position sera derrière la position de tête et ainsi de suite.

C) Dans l'éventualité où deux ou plus de deux pilotes sont incapables d'enregistrer de temps de qualification, la voiture qui se présentera sur la fausse grille en premier aura priorité.

D) Nous rappelons aux concurrents de n'utiliser que la surface de course marquée. Toute infraction hors-piste sera rapportée et pourrait entraîner une pénalité.

E) Toute voiture n'ayant enregistré aucun temps de qualification sera relayée à l'arrière de la grille.

14. **GROUPE DES TEMPS : VOITURES GT CHALLENGE**

14.1 Les voitures GT Challenge seront classées par groupes selon « bracket » des temps suivante : (fondée sur les temps de qualifications enregistrées pendant les Classiques d'automne des saisons précédentes au Circuit Mont-Tremblant)

GT A: 1m, 39.999 ou mieux

GT B: 1m, 40.000 ou plus

GT C: 1m, 45.000 ou plus

GT D: 1m, 50.000 ou plus

GT E: 1m, 55:000 ou plus

GT F: 2m, 00 :000 ou plus

La Groupe GT F sera une course à part entière si un nombre suffisant d'inscriptions est reçu (à la discrétion du CMT).

La direction du Circuit Mont-Tremblant se réserve le droit de modifier la « bracket » des temps selon les temps de pratique/qualification du samedi, afin d'être juste et/ou assurer une participation adéquate de chacune des classes.

14.2 Puisque la qualification du samedi sera la première épreuve de cette saison, il n'y aura aucun temps «*break-out* ». Les voitures seront classées selon les temps officiels de pratique/qualification enregistrés le samedi.

14.3 "*Break-Outs*":

Pendant les qualifications: Un concurrent qui réussit un temps au tour sous le «*break-out time*» de sa catégorie sera placé à l'arrière de la grille de départ pour la course.

Pendant la course: Un concurrent qui réussit un temps au tour sous le «*break-out time*» de sa catégorie recevra une pénalité d'un (1) tour pour chaque infraction.

14.4 Les chronomètres à bord des voitures sont interdits.

14.5 Reclassement: Un concurrent peut changer de catégorie à condition que le changement soit demandé au commis de course avant la qualification ou la course. Les concurrents changeant de catégorie pour une épreuve devront partir de l'arrière de la grille de départ.

15. DÉPARTS

A) Toutes les courses auront un départ lancé.

B) L'accès aux voitures à la fausse grille se fera dix (10) minutes avant l'heure annoncée du départ de la qualification ou de la course.

C) Toute voiture qui ne sera pas sur la fausse grille à ce moment ne pourra entrer en piste ou participer à la qualification ou course.

16. ARRÊT D'UNE COURSE

En cas de force majeure, la course pourrait être arrêtée sur décision du commis de course.

17. ARRIVÉE ET POINTAGE

Les résultats des qualifications et des courses seront affichés sur le tableau officiel.

18. REMISE DES TROPHÉES

18.1 Les trophées pour la course finale du dimanche seront remis comme suit:

18.2 La remise des trophées pour les GT Challenge, Formule Libre et la Course d'Endurance des berlines aura lieu au podium du Circuit Mont-Tremblant après la course finale le dimanche.

GT CHALLENGE

- a) 8 entrées ou plus: 1^{ère}, 2^e et 3^e positions recevront un trophée
- b) 5 à 7 entrées: 1^{ère} et 2^e positions recevront un trophée
- c) 4 entrées ou moins: 1^{ère} place recevra un trophée

FORMULE LIBRE

1^{ère}, 2^e et 3^e positions recevront un trophée

COURSE ENDURANCE BERLINE

1^{ère}, 2^e et 3^e positions recevront un trophée

ARRIVÉE DES CONCURRENTS:

L' ACCÈS À L'ENCLOS SERA PERMIS DÈS LE MERCREDI 27 MAI À 18H

HEURES D'OUVERTURE DE L'ACCRÉDITATION:

27 Mai :18h-22h

28 Mai: 07h-22h

29 Mai: 07h-22h

30 Mai: 07h-15h

31 Mai: 07h-13h